

HUBERDEAU



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU
MRC DES LAURENTIDES

À la session régulière du Conseil de la municipalité d'Huberdeau tenue le 11^e jour du mois d'avril 2017 à 19h au 101, rue du Pont, Huberdeau. À laquelle est présente Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et les conseillers (ères) Messieurs Jean-François Perrier, Louis Laurier, Gabriel Dagenais, Mesdames Émilie Martel et Julie Thibodeau.

Mme Danielle Hébert, conseillère est absente, son absence est motivée (motif personnel).

Formant tous quorum sous la présidence de Madame Évelyne Charbonneau, mairesse.

Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, est aussi présente.

OUVERTURE DE LA SESSION

Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, constate le quorum à 19h05, déclare la séance ouverte et soumet l'ordre du jour aux membres du conseil.

Ouverture de la session.

- 1) Adoption de l'ordre du jour.
- 2) Ratification du procès-verbal de la session ordinaire du 14 mars 2017.
- 3) Ratification des déboursés.

AFFAIRES COMMENCÉES :

- 4) Appel d'offres travaux de pavage chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 5) Appel d'offres sur invitation contrôle qualitatif des matériaux lors de travaux de pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre.
- 6) Réaménagement de la rue Principale / demande à Hydro Québec / consultation 11 mai 2017 à 19h.
- 7) Octroi d'un mandat pour rencontrer l'évêché concernant l'église d'Huberdeau.
- 8) Période de questions.

AFFAIRES NOUVELLES :

- 9) Correspondance :
 - Rapport Sûreté du Québec février 2017.
 - Demande de subvention emploi été / camp de jour.
- 10) Inscription formation « les nouvelles orientations en matière de gouvernance » du projet de loi 122, le 17 mai à Val-David (304\$).
- 11) Appui à la résolution en faveur du droit démocratique des citoyens de requérir un référendum lorsque nécessaire.
- 12) Demande d'achat de publicité feuillet paroissial (50\$).
- 13) Demande d'autorisation de passage à vélo sur notre territoire le 9 juin prochain, dans le cadre de l'évènement « une route sans fin » du Centre jeunesse des Laurentides.
- 14) Demande du comité embellissement pour l'organisation d'un concours maisons fleuries.
- 15) Demande du comité des Loisirs pour des pompiers lors des activités de la Fête nationale..
- 16) Appel d'offres sur invitation/fauchage le long des chemins.
- 17) Dépôt du règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Touristique Faunique » de la ville de Mont-Tremblant.
- 18) Consultation / Projet de modification de certains services dispensés à l'école Arc-en-ciel.

- 19) Inscription au congrès de l'ADMQ du 14, 15 et 16 juin à Québec (519\$).
- 20) Organisation d'un colloque sur les alternatives en habitation les 8-9-10 septembre.
- 21) Rencontre de planification formation logiciel de sécurité civile mi-mai.
- 22) Demande de don dans le cadre de la campagne de financement habillons un enfant.
- 23) Signature d'une entente avec le Centre jeunesse des Laurentides pour l'utilisation du gymnase.
- 24) Varia : a)
- 25) Période de questions.
- 26) Levée de la session.

RÉSOLUTION 60-17
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu;

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 61-17
RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 14 MARS 2017

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la secrétaire soit exemptée de la lecture du procès-verbal de la session ordinaire du 14 mars 2017 les membres du conseil déclarant en avoir pris connaissance et renonçant à la lecture.

De plus que le procès-verbal du 14 mars 2017 soit adopté tel que rédigé.

Résolutions 40-17 à 59-17 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 62-17
RATIFICATION DES DÉBOURSÉS

La secrétaire soumet au conseil pour examen et considération les comptes suivants :

Chèques numéros 7844 à 7901 inclusivement, pour un montant de 91 260.40\$ et des comptes à payer au 14/03/2017 au montant de 11 359.66\$, ainsi que les chèques de salaire numéros 3985 à 4015 inclusivement pour un montant de 14 843.66\$.

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil ratifie les déboursés tels que présentés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Je soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut décrites ont été projetées.

Karine Maurice-Trudel
Directrice générale/secrétaire-trésorière adjointe.

RÉSOLUTION 63-17

APPEL D'OFFRES TRAVAUX DE PAVAGE SUR LE CHEMIN DU LAC-À-LA-LOUTRE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres via le système électronique d'appel d'offres (SEAO), pour des travaux de pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre le tout conformément aux documents préparés par Monsieur Marc-André Lajoie, ingénieur junior, de la firme d'ingénieur N. Sigouin Infra-Conseils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 64-17

APPEL D'OFFRES SUR INVITATION POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX LORS DES TRAVAUX DE PAVAGE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de contrôle qualitatif des matériaux nécessaires lors de l'exécution des travaux de pavage sur le chemin du Lac-à-la-Loutre.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 65-17

RÉAMÉNAGEMENT DE LA RUE PRINCIPALE ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

ATTENDU QUE le conseil entend présenter une demande de subvention dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2014-2018, pour la réfection du réseau d'aqueduc et d'égout pluvial sur une partie de la rue Principale;

ATTENDU QUE le conseil désire par le fait même procéder à des travaux de réaménagement d'une partie de la rue Principale;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a travaillé sur des propositions de réaménagement et que le conseil désire présenter ces propositions à la population lors d'une assemblée publique de consultation avant de statuer sur les travaux à effectuer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Qu'une assemblée de consultation soit tenue le 11 mai 2017 à compter de 19h00 afin de présenter les différentes propositions à la population.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 66-17

OCTROI DU MANDAT POUR RENCONTRER L'ÉVÊCHÉ EN CE QUI CONCERNE L'ÉGLISE D'HUBERDEAU

ATTENDU QU'une demande de citoyens a été reçue afin qu'un comité soit formé pour assurer la sauvegarde du monument patrimonial qu'est l'église du village;

ATTENDU QU'avant d'entreprendre des démarches le conseil désire rencontrer l'évêché afin de connaître leurs intentions en ce qui concerne ce bâtiment;

ATTENDU QUE des travaux seront exécutés prochainement sur la rue Principale en face de l'église et que certains points demandent à être discutés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que Madame Évelyne Charbonneau, mairesse et monsieur Jean-François Perrier, conseiller responsable du dossier « sauvegarde de l'église », ainsi qu'un citoyen choisi par les membres du conseil, soient mandatés pour aller rencontrer l'évêché afin de discuter de ce dossier. Les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 67-17

INSCRIPTION FORMATION « DG LOCAUX ET DE MRC : RÔLES ET COLLABORATIONS »

ATTENDU QUE les nouvelles orientations en matière de gouvernance du projet de 122;

ATTENDU QUE ce projet de loi implique une intensification des relations entre les municipalités et les MRC;

ATTENDU QU'il faut pour bien établir les compétences et les responsabilités légales de chaque palier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que la directrice générale est autorisée à participer à l'activité de perfectionnement « Directeurs locaux et de MRC : rôles et collaboration » devant se tenir le 17 mai prochain à Val-David,. Les frais de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 68-17

PRISE DE POSITION FERME DU CONSEIL EN FAVEUR DU DROIT DÉMOCRATIQUE DES CITOYENS DE REQUÉRIR UN RÉFÉRENDUM LORSQU'ILS LE JUGENT NÉCESSAIRE DANS LE CADRE ACTUELLEMENT DÉFINI PAR LA LOI ET ENGAGEMENT À CONTINUER LES PUBLICATIONS DES AVIS PUBLICS DANS LES JOURNAUX LOCAUX

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Huberdeau est géo localisée dans deux des plus grandes démocraties dans le monde, soit la province de Québec au Canada ;

CONSIDÉRANT QUE dans l'histoire de la vie démocratique de la municipalité d'Huberdeau, cet outil démocratique a été utilisé avec jugement et respect par les citoyens à de très rares occasions ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité d'Huberdeau a historiquement été à l'écoute des besoins et demandes exprimés par leurs citoyens, que ce soit ... à l'épicerie, sur le perron de l'église, ou plus simplement en consultation publique ou encore en conseil municipal, en amont des projets qui ont été proposés de temps à autre ;

CONSIDÉRANT les ressources limitées de la municipalité et le fait que, entre autres, les travaux de voirie et d'eau ont été ces dernières décennies un vecteur important de surendettement des municipalités, mais encore un nid de corruption et de collusion affectant l'ensemble de nos institutions démocratiques, le rapport de la commission Charbonneau en faisant foi ;

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec avec le projet de loi 122, rendra obligatoire la consultation publique avant projet des citoyens ;

CONSIDÉRANT la nouvelle orientation qui est donné en ce qui concerne la fin de l'obligation de publication des avis publics dans les journaux locaux ;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens de notre municipalité, comme dans une large mesure cela est vécu dans une très vaste majorité de municipalités au Québec, sont très loin d'avoir tous accès à une connexion internet ;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau projet de loi 122 autorisera désormais l'adjudication de contrat jusqu'à 100 000\$, de gré à gré ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité considère comme étant une condition sine qua non le fait que les citoyens doivent être de façon systématique informés par tous les moyens à la disposition du conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le seul moyen sûr à la disposition du conseil de rejoindre à 100% de la population est de la faire par le biais des journaux locaux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu ;

Que le conseil municipal décrète par la présente que la municipalité d'Huberdeau continuera à appliquer le modèle de démocratie actuel et continuera de permettre la tenue de référendum tel que prévu actuellement par la loi.

Que la municipalité d'Huberdeau poursuivra la publication de ses avis publics dans les journaux locaux tant et aussi longtemps que les citoyens n'auront pas un accès à l'internet aussi performant que l'accès aux journaux locaux.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 69-17
ACHAT DE PUBLICITÉ FEUILLET PAROISSIAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu.

Que suite à la demande d'achat de publicité reçue de la Desserte Notre-Dame-de-la-Merci pour la participation au feuillet paroissial, qu'un montant de 50\$ soit accordé pour l'année 2017, cependant pour les prochaines années la demande devra être acheminée avant le 31 octobre, afin que le conseil puisse prévoir cette dépense dans son budget, le fait de ne pas se conformer à cette directive pourrait entraîner le rejet automatique de la demande.

Le conseil n'étant pas unanime sur cette résolution, Madame Évelyne Charbonneau, mairesse, demande le vote;

Pour : Julie Thibodeau, Jean-François Perrier et Louis Laurier.
Contre : Gabriel Dagenais et Émilie Martel.

La majorité des membres étant en accord avec cette proposition, celle-ci est donc adoptée.

Adoptée à la majorité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 70-17
DEMANDE D'AUTORISATION DU CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES / RANDONNÉE DE VÉLO « UNE ROUTE SANS FIN »

ATTENDU QUE le Centre jeunesse des Laurentides a fait parvenir une demande pour circuler sur le territoire de la municipalité d'Huberdeau dans le cadre de leur randonnée de vélo « Une Route Sans Fin » qui se tiendra le 9 juin 2017;

ATTENDU QUE la municipalité d'Huberdeau n'a pas de travaux de prévus durant cette période et qu'elle est favorable au passage sur son territoire des cyclistes lors de cet évènement;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Qu'autorisation est donnée au Centre jeunesse des Laurentides, dans le cadre de la randonnée de vélo « Une Route Sans Fin » de traverser le territoire de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 71-17
DEMANDE DU COMITÉ EMBELLISSEMENT POUR L'ORGANISATION D'UN CONCOURS MAISONS FLEURIES

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que la Municipalité d'Huberdeau autorise le comité embellissement à organiser un concours maisons fleuries pour l'année 2017 sur le territoire de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 72-17

DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS POUR DES POMPIERS LORS DES ACTIVITÉS DE LA FÊTE NATIONALE

ATTENDU QUE le comité des loisirs désire obtenir la présence de pompiers afin d'assurer la sécurité incendie durant le feu de joie, dans le cadre de la fête Nationale, soit de 21h à 24h;

ATTENDU QUE la Régie incendie Nord Ouest des Laurentides requière que la demande provienne de la municipalité, celle-ci devant assumer les frais relatifs à cette demande;

ATTENDU QUE le comité des loisirs remboursera les frais encourus suite à cette requête;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que demande soit faite à la RINOL de fournir les pompiers nécessaires pour assurer la sécurité incendie entre 21h et 24h, lors du feu de joie du 24 juin organisé par le comité des loisirs d'Huberdeau.

Qu'une évaluation des coûts soit transmise à la Municipalité afin d'être approuvée par le comité des loisirs.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 73-17

FAUCHAGE LE LONG DES CHEMINS

ATTENDU QU'en 2016 la municipalité avait procédé à un appel d'offres sur invitation pour les travaux de fauchage le long des chemins ;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres seulement 2 compagnies avaient soumis une offre ;

ATTENDU QUE la compagnie ayant présenté l'offre la plus basse n'a jamais effectué le travail et que le contrat a été effectué par l'autre soumissionnaire, lequel effectuait ce travail pour la municipalité depuis plusieurs années à la satisfaction de la municipalité ;

ATTENDU QUE ceci nous a occasionné des délais inutiles et bien des tracas ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que le conseil autorise l'octroi du contrat de fauchage à Fauchage du Nord, sans appel d'offres, à condition que son tarif soit concurrentiel.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 74-17

DÉPÔT DU RÈGLEMENT (2016)-100-21 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME (2008)-100 RELATIVEMENT AUX USAGES COMPATIBLES AUX AIRES D'AFFECTATION « TOURISTIQUE FAUNIQUE » DE LA VILLE DE MONT-TREMBLANT

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que le conseil confirme le dépôt d'une copie du règlement (2016)-100-21 modifiant le plan d'urbanisme (2008)-100 de la ville de Mont-Tremblant relativement aux usages compatibles aux aires d'affectation « Touristique Faunique » de la Ville de Mont-Tremblant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 75-17

PROPOSITION D'APPUI AU MAINTIEN DE L'INTÉGRALITÉ DES SERVICES ÉDUCATIFS À L'ÉCOLE L'ARC-EN-CIEL, DEMANDÉE PAR L'ASSOCIATION DÉFENSE DE L'ARC-EN-CIEL, ORGANISME REGROUPANT LES COMMUNAUTÉS D'HUBERDEAU, ARUNDEL, MONTCALM ET BARKMERE

CONSIDÉRANT la consultation publique lancée par la Commission scolaire des Laurentides (CSL), par résolution du Conseil des Commissaires lors de la séance extraordinaire du 31 mars 2017;

CONSIDÉRANT le « Projet de modification à certains services dispensés à l'école l'Arc-en-ciel », proposant de mettre fin à l'obligation légale de la CSL de fournir des services préscolaires 5 ans (maternelle) à l'école l'Arc-en-ciel;

CONSIDÉRANT QUE pour les parents de jeunes enfants, la proximité des services éducatifs pour tout le parcours scolaire est un des facteurs dans le choix de la municipalité où s'installer pour élever ses enfants;

CONSIDÉRANT que les pressions baissières sur le marché immobilier que le déplacement des familles induira, réduira la valeur foncière globale et conséquemment réduira la capacité même des municipalités touchées d'offrir les services souhaités à leur population;

CONSIDÉRANT que la capacité d'accueil actuelle de l'école L'Arc-en-ciel a été établie par la Commission scolaire des Laurentides à 96, avec 5 locaux reconnus au plan triennal d'immobilisation;

CONSIDÉRANT la signature imminente d'une entente entre la Municipalité d'Huberdeau et la Commission scolaire des Laurentides pour formaliser l'utilisation de la bibliothèque municipale comme bibliothèque scolaire;

CONSIDÉRANT l'augmentation conséquente de 5 à 6 du nombre de locaux reconnus au plan triennal d'immobilisation;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Gabriel Dagenais et résolu;

QUE la municipalité d'Huberdeau appuie l'association *Défense de L'Arc-en-ciel* dans sa volonté de maintenir l'intégralité des services éducatifs à l'école L'Arc-en-ciel;

QUE la municipalité d'Huberdeau appuie aussi le Conseil d'établissement de l'école L'Arc-en-ciel dans sa démarche cherchant à établir la réelle capacité d'accueil de l'école L'Arc-en-ciel, en reconnaissant le statut à effectif scolaire réduit de l'école;

QUE la municipalité d'Huberdeau tient à signer rapidement le protocole d'entente pour l'utilisation de la bibliothèque municipale;

QUE la municipalité d'Huberdeau demande à la CSL d'augmenter la capacité d'accueil proportionnellement au nombre de locaux nouvellement reconnus, soit de passer de 96 enfants pour 5 locaux à 115 enfants dans 6 locaux;

QUE pour couvrir les besoins d'un local polyvalent, la municipalité d'Huberdeau offre l'utilisation d'un local de l'hôtel de ville, à cet effet;

QUE la municipalité d'Huberdeau demande à la CSL de modifier ses politiques et règlements internes pour que le transfert d'enfant ne puisse se faire que dans les cas où la capacité d'accueil et le ratio professeure/élève sont tous deux dépassés;

QUE la municipalité d'Huberdeau demande à la CSL, dans le cas où un transfert resterait nécessaire, malgré ces conditions nommées, qu'elle confirme prioritairement la disponibilité de locaux à l'*Arundel elementary school*, de la Commission scolaire Sir-Wilfrid-Laurier, pour y amener les enfants déplacés.

QU'une copie de la présente résolution soit transmise aux municipalités situées sur le territoire de la MRC des Laurentides, ainsi qu'à la MRC des Laurentides pour appui.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 76-17
INSCRIPTION CONGRÈS DE L'ADMO

Il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Que le conseil autorise l'inscription de Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière, au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra du 14 au 16 juin 2017 à Québec, les frais d'inscription et d'hébergement sont assumés par la municipalité, les frais de repas et de déplacement sont remboursables sur présentations de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 77-17
ORGANISATION D'UN COLLOQUE SUR LES ALTERNATIVES EN HABITATION LES 8-9-10 SEPTEMBRE 2017

Il est proposé par Madame la conseillère Julie Thibodeau et résolu.

Que Monsieur Gabriel Dagenais, conseiller est autorisé à organiser un colloque sur les alternatives en habitation les 8, 9 et 10 septembre prochain avec le soutien de Madame Audrey Laflamme, officier municipal en bâtiment et en environnement. Une programmation des activités devra être présentée au conseil pour approbation.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 78-17
FORMATION LOGICIEL DE SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu.

Que Monsieur Jean-François Perrier, conseiller et Madame Karine Maurice-Trudel, directrice générale adjointe, sont autorisés à participer à la formation concernant le logiciel en sécurité civile devant avoir lieu prochainement à la MRC des Laurentides. Les frais de déplacement et de repas sont remboursables sur présentation de pièces justificatives.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 79-17
DEMANDE DE DON D'HABILLONS UN ENFANT

ATTENDU QU' Habillons un enfant, organisme sans but lucratif ayant été fondé en 2015 et qui a pour mission d'offrir des vêtements neufs à des enfants de 0 à 17 ans dont les familles éprouvent des difficultés financières, nous a fait parvenir une demande de don dans le cadre de sa campagne de financement 2017;

ATTENDU QUE cette demande n'a pas été présentée avant la confection des budgets;

ATTENDU QUE ce nouvel organisme n'était pas informé de la façon de procéder de la municipalité, soit que les demandes doivent être transmises avant la préparation du budget (avant le 31 octobre);

ATTENDU QU'un montant avait été prévu pour un autre organisme en regard avec le même objectif, soit l'aide aux enfants et que ce montant ne sera pas utilisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-François Perrier et résolu;

Que le montant de 100\$ ayant été prévu au budget soit remis à l'organisme Habillons un enfant. Cependant pour les prochaines années la demande devra être acheminée avant le 31 octobre, pour être recevable.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 80-17

SIGNATURE D'UN PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LE CENTRE JEUNESSE DES LAURENTIDES POUR L'UTILISATION DES ÉQUIPEMENTS, LOCAUX ET TERRAINS

ATTENDU QU'en 2013, la municipalité avait convenu de la signature d'un protocole d'entente concernant l'utilisation des équipements, locaux et terrains du centre jeunesse des Laurentides;

ATTENDU QU'un protocole d'entente a été transmis en novembre 2013 pour signature et qu'une résolution (249-13) avait été votée autorisant la signature dudit protocole;

ATTENDU QUE la municipalité n'a jamais reçu copie du protocole signé;

ATTENDU QUE le conseil désire poursuivre l'entente;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame la conseillère Émilie Martel et résolu.

Qu'une demande soit faite au Centre jeunesse des Laurentides de conclure une nouvelle entente pour l'utilisation des équipements, locaux et terrains du Centre jeunesse des Laurentides.

Que Madame Guylaine Maurice, directrice générale/secrétaire-trésorière soit autorisée à signer ladite entente au nom de la municipalité d'Huberdeau.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

RÉSOLUTION 81-17

LEVÉE DE LA SESSION

Il est proposé par Monsieur le conseiller Louis Laurier et résolu;

Que la session soit levée, il est 19h57.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères).

Guylaine Maurice,
Directrice générale/secrétaire-trésorière.

Je, Évelyne Charbonneau, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Évelyne Charbonneau, mairesse.